

COMMUNE DE CORSEAUX



CONSEIL COMMUNAL

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**

10 décembre 2021, à 18h30  
Salle de Châtonneyre

**Présidence****Monsieur David Rochat**

M. le Président salue l'assemblée et souhaite une cordiale bienvenue à tous en cette séance de législature à la salle de Châtonneyre.

C'est à une séance ordinaire que le Conseil a été convié par un courrier daté du 25 octobre 2021.

M. le Président salue la présence de la Municipalité incorpore, de M. Ansermet, représentant de Police Riviera, et de M. Robin Kellenberger, huissier ; Mme Pilloud, secrétaire municipale et M. Ruby, boursier sont excusés.

M. le Président rappelle les consignes quant à la prise de parole et le port du masque impératif durant la séance. Quant au repas prévu à la Trattoria, il rappelle que le Pass sanitaire est exigé.

Le Bureau est représenté par M. Rochat, président ainsi que par Mmes Patricia Gremion et Catherine Mürset, scrutatrices. La secrétaire est Mme Frankie Deloy Trüb.

35 Conseiller-ère-s répondent à l'appel.

Excusé-es : Mmes Anne-Lise Chanson, Emilie Michel, Anne Neyroud, MM. Arnaud Gantenbein, Sébastien Groux, Yves Neyroud, Christian Rattaz, Rudolf Wampfler, Paul Weiss, Thierry Wyss.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021
4. Correspondance
5. Assermentations de :
  - Mme Karin Gartenmann - remplacement de Mme Marcela Bliffeld Rossi
  - M. Hervé Henchoz - remplacement de M. Luca Rossi
6. Election du/de la vice-président-e
7. Election éventuelle du/de la 2<sup>e</sup> vice-président-e
8. Election d'un-e membre à la Commission communale de recours  
remplacement de Mme Marcela Bliffeld Rossi
9. Election d'un-e membre à la Commission des finances  
remplacement de Mme Marcela Bliffeld Rossi
10. Préavis N° 12-2021  
Budget 2022 du Fonds culturel Riviera  
Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

11. Préavis N° 13-2021  
Budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)  
Commission intercommunale de gestion CIEHL
12. Préavis N° 14-2021  
Budget communal 2022  
Commission des finances
13. Préavis N° 15-2021  
Fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2021-2026  
Commission des finances
14. Communications de la Municipalité
15. Communications du bureau
16. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes
17. Divers et propositions individuelles

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Au vote, l'ordre du jour de la séance est accepté à l'unanimité.**

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

**Au vote, le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021 est accepté à l'unanimité.**

### **4. Correspondance**

Le bureau a reçu à plusieurs reprises le même courrier relatant l'inquiétude des parents d'élèves quant aux trajets empruntés pour aller à l'école, estimés dangereux que ce soit en tant que piéton ou cycliste. M. le Président en fait la lecture à l'assemblée. Il est précisé que l'entrée/sortie de la place de jeu de Félix-Cornu est devenue plus dangereuse depuis le changement de signalisation. De plus, la vue au passage-niveau n'est pas optimale. Il est précisé que les automobilistes arrivent à une vitesse excessive. Police Riviera a été mise au courant de ces états de fait. Il est demandé si une limitation à 30km/h est envisageable et s'il est possible de faire des trottoirs en lieu et place des lignes jaunes.

M. le Président précise que cet objet est de compétence municipale.

**M. Siegfried** répond que la Municipalité a pris au sérieux ces courriers et leur a répondu. Des propositions de mesure vont être présentées le 20 décembre à la délégation de représentants des familles. Une écoute particulière sera axée sur le manque de trottoir comme à la place de jeu Félix-Cornu. De là découlera une validation ou une correction des propositions.

Le bureau a reçu par courrier la démission de Mme Emilie Michel, prenant effet le 31 décembre 2021, annonçant son déménagement dans une autre commune. M. le Président la remercie de son engagement au sein du Conseil communal.

#### **5. Assermentation de :**

- **Mme Karin Gartenmann – remplacement de Mme Marcela Bliffeld Rossi**
- **M. Hervé Henchoz – remplacement de M. Luca Rossi**

Conformément à l'art. 5 du règlement du Conseil communal, Mme Karin Gartenmann et M. Hervé Henchoz sont assermentés.

M. le Président leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal.

#### **6. Election du/de la vice-président·e**

M. le Président lit l'art. 13 du règlement du Conseil communal.

M. Jacques Marmier propose la candidature de Mme Coralie Patthey.

**Mme Patthey est élue vice-présidente tacitement et par applaudissements.**

#### **7. Election éventuelle du/de la 2<sup>e</sup> vice-président·e**

M. Jacques Marmier propose la candidature de Mme Corinne Borloz.

**Mme Borloz est élue 2<sup>e</sup> vice-présidente tacitement et par applaudissements.**

#### **8. Election d'un·e membre à la Commission communale de recours remplacement de Mme Marcela Bliffeld Rossi**

M. le Président lit l'art. 43 al. 3 du Règlement du Conseil communal.

Mme Corinne Borloz propose la candidature de M. Jean-Paul Gremion.

**M. Gremion est élu membre à la Commission communale de recours tacitement et par applaudissements.**

#### **9. Election d'un·e membre à la Commission des finances remplacement de Mme Marcela Bliffeld Rossi**

M. le Président lit l'art. 43 al. 3 du Règlement du Conseil communal.

Mme Vivienne Rignall propose sa candidature, M. Wampfler ne pouvant la présenter étant retenu par son travail.

M. Jacques Marmier propose la candidature de Mme Patricia Gremion.

**Mme Rignall est élue membre à la Commission des finances suite au vote à bulletins secrets (24 voix pour Mme Rignall, 11 voix pour Mme Gremion).**

#### **10. Préavis 12-2021 Budget 2022 du Fonds culturel Riviera**

Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

M. le Président relit les conclusions du rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet.

La discussion est ouverte.

**M. Marmier** aurait aimé connaître la liste des montants prévus par bénéficiaire.

**Mme Carruzzo** répond qu'il existe toujours des inconnues par rapport au nombre de spectacles qui ont pu être organisés et ceux prévus en raison de la situation sanitaire et des directives émises par les autorités. C'est le cas par exemple pour la Fondation de la Saison culturelle de Montreux qui n'a pas pu réaliser certains spectacles l'année passée. De ce fait, un montant de CHF 400'000 a été restitué au Fonds culturel Riviera et, donc aux communes, le résultat comptable du Fonds devant être proche de zéro. Un budget a été créé pour l'année prochaine avec une petite réserve pour prévoir le report de concerts qui, du coup, seront programmés en plus de la prochaine programmation prévue de la Saison. Si le montant n'est pas utilisé, il sera rétrocédé aux communes. Le maintien de la contribution des communes par habitant à CHF 47.- au lieu de CHF 46.50 a été décidé en raison des importants enjeux de trésorerie de la Saison culturelle. Cela permet également de subventionner un peu plus certaines institutions qui fêtent et organisent une « édition anniversaire ».

**M. Marmier** demande si on peut obtenir la liste des bénéficiaires de 2022.

**Mme Carruzzo** explique que c'est trop tôt, tout en précisant que l'on retrouvera les bénéficiaires de 2021. Elle ajoute que les montants attribués dépendent de la contribution des communes et, donc, du nombre d'habitant par commune. Le montant exact sera connu en juin avec les comptes.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 12-2021 sur le budget 2022 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'adopter le budget 2022 du Fonds culturel Riviera

**Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 12-2021 sont acceptées à la majorité (1 abstention).**

## **11. Préavis 13-2021 Budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Commission intercommunale de gestion CIEHL

M. le Président relit les conclusions du rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 13-2021 sur le budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

1. d'adopter le budget 2022 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

**Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 13-2021 sont acceptées à l'unanimité.**

### 12. Préavis 14-2021 Budget communal 2022

Commission des finances

Le rapport de la commission des finances étant arrivé dans les délais, M. le Président prie M. Jacques Blanc, rapporteur, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

*« La commission des finances s'est réunie le 15 novembre 2021.*

*Elle était composée de :*

*M. Rudolf Wampfler, président*

*Mme Nathalie Fonjallaz*

*Mme Martine Jacomelli*

*M. Jacques Blanc, rapporteur.*

*Comme le mentionne le préavis, une analyse des finances et de leur évolution a été réalisée, avec pour objectif d'apporter une vision économique et non plus comptable de la situation financière de la commune. Cette planification financière permet ainsi aux autorités d'anticiper les conséquences financières de leurs décisions et de les inscrire dans une perspective à moyen ou long terme...*

*...Pour ces différentes raisons, la COFIN estime que la situation financière de la commune est meilleure que celle qui est décrite dans le préavis et demande au Syndic de présenter un tableau avec des tendances plus réalistes lors de la prochaine séance du Conseil. Une amélioration du cash-flow aura pour effet d'améliorer d'autant la MNA. Cela étant dit, ces ajustements mis à part, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.*

*Au nom de la Commission des Finances*

*Le Président : Rudolf Wampfler*

*Le rapporteur : Jacques Blanc*

*Corseaux, le 29 novembre 2021 »*

La discussion est ouverte.

**M. le Syndic** indique que le budget est déficitaire pour la 4<sup>e</sup> fois. Il précise, qu'en 2018, la décision a été prise de réaliser une planification financière de la commune, les chiffres étant « volatiles » que cela soit pour les budgets ou pour les comptes. En effet, une série d'événements sont maîtrisés par la Municipalité (poste 30 et 31 du budget) et une autre partie ne peut pas l'être (participations intercommunales, participations à la péréquation ou la facture sociale).

Une planification tient compte de l'évolution financière de la commune sur la durée et non pas sur une évolution comptable. Elle donne une vision exacte de la situation des recettes de la commune sur les années précédentes. M. le Syndic présente en projection le tableau légèrement modifié du préavis. Il indique que les recettes de la commune de 2016 à 2020 sont réactualisées chaque année pour tenir compte de l'état des taxations fiscales du canton.

M. le Syndic communique que la situation financière est bien meilleure que celle qui est présentée dans le budget. Il précise que les entrées fiscales, initialement estimées à la baisse en raison de la pandémie ont été réévaluées.

Le cash-flow correspond aux recettes moins les dépenses, sans tenir compte des amortissements. On doit tenir compte de tous les amortissements pour définir la véritable marge nette d'autofinancement. En 2021, on prévoit une marge nette d'autofinancement légèrement négative de CHF 224'000.- ce qui est cohérent. Les rentrées fiscales sont supérieures aux prévisions et des rentrées aléatoires (successions, dons, ...) sont à être considérées.

La situation financière de la commune est saine et la dette est maîtrisable. Les investissements des dernières années sont financés actuellement par des emprunts à court terme à des taux négatifs.

Mais, toutes augmentations des recettes fiscales sur la commune ont un impact important et exponentiel sur la facture sociale. Elle est calculée sur la valeur du point d'impôt par habitant (CHF 74.-/habitant/point d'impôt), La moyenne cantonale étant de CHF 40.-. Plus on est au-dessus de ce montant, plus on contribue de façon importante. Cela entraîne une augmentation de la participation de la commune à la facture sociale. M. le Syndic précise que la situation financière de la commune sera bonne tant que l'on maîtrise l'évolution et que l'on est capable d'assumer nos investissements en les amortissant.

Pour conclure, M. le Syndic remercie la Commission des finances pour leur perspicacité et assure que le budget présenté permet de voir l'avenir de façon sereine.

**M. Blanc** précise que dans les années 2016-2021, la moitié des recettes aléatoires sont reversées au canton mais cela n'impacte pas sur la péréquation.

M. le Président propose de passer en revue le préavis, puis le budget proposé par la Municipalité, puis d'ouvrir la discussion sur l'ensemble des documents reçus (soit le préavis, le rapport de la Cofin et le budget 2022).

La discussion est ouverte.

#### **Préavis N°14-2021**

**M. Debétaz** se demande comment on fait pour prévoir les recettes de 2023, 2024... Existe-t-il une clé de calcul ?

**M. le Syndic** répond que les recettes fiscales évoluent de façon linéaire avec une légèrement augmentation (courbe bleue en page 2 du préavis). Cela permet d'anticiper une évolution de ce type sur les années futures. C'est une décision de planification fiscale sur une situation connue. On a une vraie vision des tendances des recettes de la commune sur la durée. On remarque que les dépenses maîtrisables de la commune sont stables depuis 10 ans (poste 30 et 31).

**M. Blanc** confirme qu'on constate une confirmation de la tendance à chaque exercice comptable. Cela apporte une sécurité supplémentaire par rapport à la planification faite.

**Budget 2022**

**M. le Syndic** précise que les budgets et les comptes diffèrent sur une série de poste. Lors du budget, tous les salaires de la commune sont mis sur celui de l'administration générale ce qui n'est pas le cas dans les comptes. Cela permet de connaître la masse salariale, budget après budget et, donc, de se rendre compte de son évolution.

M. le Président remercie la Municipalité et la Commission des finances pour l'efficacité du travail effectué.

**Mme Mürset**, p. 9, 1600 TOURISME, aimerait savoir ce que représente le montant de CHF 55'000.-

**Mme Carruzzo** répond qu'il représente le montant total des subventions ou contributions suivantes : Montreux-Vevey Tourisme, la Fondation pour l'équipement touristique, l'Association Lavaux Patrimoine mondial, le Lavaux d'or (distribué par Promove chaque année impaire, si la salle de Châtonneyre est mise à disposition), le Lavaux panoramique, le petit train et le renouvellement de son équipement.

**Mme Mürset**, p. 11, 1900 SERVICE INFORMATIQUE -> 31510 ENTRETIEN MOBILIER MACHINES DE BUREAU, demande à quoi correspond le montant de CHF 92'700.-, trouvant celui-ci excessif.

**M. le Syndic**, répond que le libellé du compte est imposé par le plan comptable cantonal. Il ne s'agit pas du mobilier mais des redevances informatiques (réserves pour les migrations de logiciel, les licences pour établir les factures, etc..).

**M. Debétaz** ne comprend pas que l'on retrouve la consommation de gaz et de mazout dans les charges des bâtiments appartenant à la commune. Normalement, c'est à la charge du locataire.

**M. le Syndic**, p. 23, 3500 BATIMENT ADMINISTRATIF -> 31220 CONSOMMATION DE GAZ/MAZOUT, explique que le montant de CHF 12'000 est compensé par le montant du revenu des immeubles du patrimoine financier (par exemple p. 25, 42310 REVENU DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER). On paie les factures du gaz/mazout comme une gérance et on les répercute dans les revenus.

**Mme Patthey**, p. 58, PLAN DES INVESTISSEMENTS, aimerait avoir des explications sur le montant attribué à la garderie provisoire en 2023.

**M. le Syndic** explique que la garderie provisoire est un plan B si le projet à Corsier ne peut se réaliser. Le montant est dit « neutre » car c'est un transfert de fond (frais à payer pour l'accueil et le loyer si la structure est à Corsier). Si la garderie provisoire est sur Corseaux, cela permettra de percevoir des loyers des autres communes.

**M. Blanc** précise que, quand on paie des redevances au réseau REVE, on paie des prestations et également l'investissement fait par Vevey. Si c'est Corseaux qui investit, la commune porte la dette mais elle perçoit le loyer payé par les autres communes.

**Mme Patthey** est étonnée qu'un montant de 5 millions est annoncé en 2025, pour la garderie du projet EMS alors qu'aucun montant était avancé à la précédente séance du Conseil. Elle s'inquiète également sur les répercussions d'un tel investissement, à savoir une possible augmentation des impôts.

**M. le Syndic** répond que le montant budgété est estimatif. Il rappelle qu'une partie du coût d'investissement sera payée par les communes voisines. On a une situation financière suffisamment bonne pour pouvoir absorber ce type d'investissement sans augmenter les impôts.

**Mme Deloy Trüb** aimerait savoir ce qui est prévu au niveau du pont situé à la route du Cyprès, sachant que des réparations provisoires ont été faites récemment et qu'il est prévu de le changer dans un futur plus ou moins proche. Cette prévision ne figure pas dans le plan d'investissement.

**M. Siegfried** confirme qu'une intervention d'urgence a été faite sur ce pont. On n'a actuellement pas de date, ni d'intention du MOB, ni de montant à articuler. Le plan d'investissement est une vision et n'est pas soumis au vote.

**M. le Syndic** précise que, chaque année, une réévaluation des investissements est effectuée. La planification présentée reflète ce qui est connu actuellement, suivant le budget 2022. Il ajoute que le pont est solide grâce aux renforcements effectués.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 14-2021 sur le budget communal 2022,

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'adopter le budget communal pour l'exercice 2022 dont les prévisions sont les suivantes :

charges	CHF	15'845'960.00
revenus	CHF	<u>- 14'390'820.00</u>
excédent de charges	CHF	<u>1'455'140.00</u>

**Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 14-2021 sont acceptées à l'unanimité.**

### **13. Préavis 15-2021 Fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2021-2026**

Commission des finances

Le rapport de la commission des finances étant arrivé dans les délais, M. le Président prie M. Jacques Blanc, rapporteur, d'en lire les conclusions (le rapport complet est disponible sur le site internet de la commune).

*« La Commission des finances s'est réunie le 15 novembre 2021.*

*Elle était composée de :*

*M. Rudolf Wampfler, président*

*Mme Nathalie Fonjallaz*

*Mme Martine Jacomelli*

*M. Jacques Blanc, rapporteur.*

*Traditionnellement, l'endettement est mal considéré. Pourtant, l'optimisation de la trésorerie fait partie d'une gestion financière performante et la dette n'est qu'un instrument financier permettant de réaliser des investissements. Ce qui est essentiel de considérer, ce n'est pas la dette en soit, mais la capacité d'endettement d'une commune qui dépend notamment de ses revenus et de sa capacité à dégager de l'autofinancement/cash-flow pour rembourser les emprunts réalisés...*

... Cependant, comme nous l'avons dit, ce plafond n'est qu'un cadre. Chaque investissement proposé par la Municipalité sera soumis à l'approbation du Conseil par voie de préavis. Il appartiendra alors au Conseil, appuyé par la commission des finances, de déterminer si l'investissement proposé est supportable d'un point de vue économique. Pour cela, il sera nécessaire d'analyser le cash-flow généré ou consommé, sachant que le coût d'un investissement ne se limite pas seulement à son financement, mais également au coût de la prestation qui est en lien. De ce fait, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Au nom de la Commission des finances

Le Président : Rudolf Wampfler

Le rapporteur : Jacques Blanc

Corseaux, le 2 décembre 2021 »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis municipal.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE CORSEAUX

VU le préavis N° 15-2021

VU le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026 :

- Plafond d'endettement CHF 33 millions
- Plafond de cautionnement CHF 5 millions

**Au vote, les conclusions du préavis municipal N° 15-2021 sont acceptées à l'unanimité.**

## 14. Communications de la Municipalité

### M. SIEGFRIED

**Lavaux Vignoble en terrasse** : La Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) vient d'éditer la 3<sup>e</sup> édition du "Guide Paysage".

Dès la publication de la 1<sup>ère</sup> édition, en 2012, ce guide s'est imposé comme un ouvrage de référence en matière d'intégration des constructions dans le site de Lavaux UNESCO. Il constitue un outil de travail incontournable pour tous les professionnels, acteurs locaux et propriétaires qui sont confrontés à l'urbanisme et à la police des constructions.

Les mises à jour régulières du Guide Paysage témoignent de la volonté forte d'avoir un guide qui soit vivant, en adéquation avec les exigences en la matière et les développements de la technique.

La Municipalité ne peut que joindre sa voix à celle de la CIL et vous encourager, Mesdames et Messieurs les élus de Corseaux, à consulter ce guide pour vos propres projets en matière de construction, ou simplement pour vous sensibiliser aux qualités du patrimoine qui nous entoure.

C'est un ouvrage de référence et de réflexion qui propose des recommandations pratiques afin de garantir un développement durable du paysage de Lavaux où agriculture, viticulture, habitants et visiteurs cohabitent en bonne intelligence et travaillent à mettre en valeur l'authenticité du lieu.

Le téléchargement de ce Guide Paysage peut s'effectuer via le lien sur le site internet de la commune. Des exemplaires sont à disposition pour consultation au Greffe municipal.

**Pont de la Crottaz** : Il va être changé par les CFF pour Pâques. On a une bonne collaboration avec les CFF, la DGMR, Police Riviera et les services communaux afin de préparer au mieux cet important chantier. Le bureau a nommé une commission qui rapportera sur le préavis N° 01-2022 portant sur une demande de participation financière communale.

**Travaux aux Jordils - Félix-Cornu** : Une inauguration de la Place des Jordils a eu lieu le 20 novembre dernier. La Municipalité adresse ses remerciements aux services communaux, à l'animation jeunesse, aux enseignants, et surtout aux élèves de Corseaux. Une capsule temporelle a été enfouie pour 50 ans. Le rendez-vous est donc fixé en 2071 pour le déterrage !

La phase des travaux devant l'école se terminera pour Noël ; la route sera réouverte à la circulation.

Dès le 10 janvier prochain, l'itinéraire des bus VMCV repassera par les collèges, et la dernière phase des travaux pourra débuter pour une durée estimée à 3 à 4 mois.

## **M. PASCHOUD**

**Point de situation sur l'accueil de jour, en complément d'information de la communication écrite de la Municipalité parvenue par courrier** : Pour rappel, la ville de Vevey sortira du réseau REVE au 31 décembre 2021. Cependant, Les anciens partenaires du réseaux et Vevey ont signé une convention de droit administratif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 juillet 2022, durant laquelle le Secteur famille rattaché au Service de la famille, de l'éducation et du sport de Vevey poursuivra la gestion opérationnelle du Réseau tel qu'il existait jusqu'alors, tout en transférant les informations et son expertise à la FSAE (Fédération Vaudoise des Structures d'Accueil de l'enfance).

Par ailleurs, les communes du Cercle de Corsier continuent à travailler d'arrache-pied pour offrir des places de garderie à leur population. L'ASIC (Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier), mandatée par les communes pour gérer les crèches-garderies à venir, reprendra, dès août 2022, la garderie des Écureuils des Monts-de-Corsier qui offre 44 places (actuellement exploitée par la Ville de Vevey).

De plus, le Conseil communal de Corsier a donné son accord pour la construction d'une garderie provisoire de 44 places sur sa commune. Cette structure d'accueil est actuellement mise à l'enquête publique et pourrait ouvrir ses portes au mois d'août 2022.

## **M. MICHAUX**

**Contribution à l'accueil de la permanence de Vevey** : Informé par l'ARAS Riviera (Association Régionale d'Action Social) des difficultés financières dont fait face la permanence d'accueil Le Hublot de Vevey, la Municipalité de Vevey a demandé aux partenaires de l'association de budgétiser pour 2022 une aide pour la permanence d'accueil et pour les repas servis. La Municipalité de Corseaux a décidé de soutenir cette action.

## **M. MINACCI, LE SYNDIC**

**Projet d'agglomération Rivelac** : Membre du bureau du projet d'agglomération Riviera-Veveyse-Haut-Lac (Rivelac), M. le Syndic a accepté d'en prendre récemment la présidence, tout en demandant que 3 vice-présidents actifs soient nommés, représentant chacun une région différente. M. le Syndic annonce qu'une redéfinition des priorités dans les domaines de l'urbanisation et de la mobilité a été décidée.

Ces projets d'agglomération d'importance, soutenus par le canton, permettent de financer jusqu'à 40-45% des mesures qui servent à améliorer essentiellement la mobilité tout en tenant compte des projets d'urbanisation. M. le Syndic tiendra au courant des actions menées.

## 15. Communications du bureau

M. le Président remercie le bureau électoral de son travail de dépouillement des votations fédérales du 28 novembre 2021, exécuté sous la présidence de Mme Coralie Patthey.

À la suite de la démission de Mme Emilie Michel, la nomination d'un nouveau membre à la commission permanente de l'ASIC doit être faite à la prochaine séance du Conseil communal.

Le bureau du Conseil a nommé une commission pour le préavis N° 01-2022 relatif à une demande de crédit pour le financement de la participation communale au rehaussement et à la réfection du pont de la Crottaz.

Sont nommés M. Manuel Kellenberger, 1<sup>er</sup> membre, Mme Martine Jacomelli, MM. Jean-Paul Gremion, Jean-Paul Neyroud et Jean-Maurice Rey-Mermet.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 14 février 2022.

Les prochaines votations fédérales se dérouleront le 13 février 2022 et les élections cantonales le 20 mars 2022. Il annonce que le dépouillement de cette dernière nécessitera la présence de beaucoup de personnes. Par avance, M. le Président remercie de s'inscrire à la réception du courriel.

## 16. Communication des représentants du Conseil communal aux délégations permanentes

Il n'y a pas de communication.

## 17. Divers et propositions individuelles

**M. Müller** propose à la Municipalité d'inclure la commune sur la plateforme e-bill ce qui permettrait d'économiser du papier et des frais postaux.

**M. le Syndic** prend note.

**Mme Borloz** demande s'il est possible d'envoyer la facture des taxes poubelles à un autre moment qu'au mois de décembre.

**M. le Syndic** prend note et en fera part au boursier.

**M. Forestier** demande si des mesures supplémentaires ont été prises par rapport au nettoyage des bâtiments scolaires au vu de l'évolution pandémique.

**M. Michaux** répond que l'on se base sur les directives du canton. Les recommandations sont mises en place depuis déjà un certain temps par les écoles, les enseignants et les intendants. Il y a un renforcement de la désinfection surtout des lieux communs. De plus, il est demandé de faire plus régulièrement la désinfection des places de travail par les élèves et les enseignants. La question actuellement posée concerne l'aération des classes. Des écoles pilotes ont mis des testeurs mesurant le taux de Co2.

**M. Forestier** aimerait savoir si la salle de gym et les engins sont bien désinfectés.

**M. Michaux** répond qu'un nettoyage est fait également. Le problème vient du taux d'occupation de la salle. Les créneaux horaires libres sont peu nombreux. Des consignes sont distribuées au niveau des enseignants. Cela dépend également des matières à désinfecter qui ne sont pas à traiter toutes de la même manière.

**M. Forestier** aimerait savoir si des aménagements sont prévus pour modérer le trafic et limiter la vitesse dans le village. Il trouve que c'est actuellement dangereux pour les piétons et les cyclistes.

**M. Michaux** mentionne qu'une étude avait été faite dans le cadre du Conseil d'Établissement, il y a quelques années. Toute la sécurisation autour des collèges résulte en partie des problèmes relevés par les parents. On est en train de mettre en place un certain nombre de choses pour sécuriser. Par exemple, quand le bus sera à l'arrêt, aucun véhicule ne pourra circuler ce qui permet aux enfants de traverser la rue en sécurité. Cela fait partie de ces éléments qui sont mis en place au fur à mesure. Cependant, des endroits ne peuvent être modifiés.

**M. le Syndic** ajoute que des études de vitesse ont été menées. Le pourcentage de chauffard est faible. On est dans des rues relativement étroites. On doit se poser la question sur la limitation de vitesse et voir l'évolution du trafic. Les travaux qui ont été faits permettent de modérer la vitesse en resserrant le passage aux endroits névralgiques du collège, de la salle de gym et sur l'avenue des Jordils. Une rencontre a eu lieu avec les parents au chemin du Marguery pour rechercher des solutions d'amélioration. C'est une préoccupation constante de la Municipalité.

**M. Forestier** remercie de la réponse mais constate que, régulièrement, les piétons se font couper la route sur le chemin de l'école. Il souhaiterait que la traversée du village soit rendue moins attractive.

**M. Kellenberger** constate que beaucoup de parents viennent déposer leurs enfants devant l'école alors qu'un chantier est en cours et que la rue est en cul-de-sac. Par leur manœuvre de demi-tour, ils mettent eux-mêmes en danger leur propre enfant. La sécurité concerne tout le monde. Passer à 30 km/h comme à Lausanne est peut-être une bonne mesure sans que cela coûte trop cher. Vevey et d'autres communes aux alentours sont intéressées. Il serait peut-être judicieux d'en discuter avec la Municipalité de Vevey.

M. Kellenberger propose d'investir pour rendre le transport public agréable et intéressant, l'offre créant la demande. Il demande pourquoi on ne dessert plus l'arrêt de bus de la place du marché de Vevey.

**M. le Syndic** répond que la cadence du passage du bus a été privilégié par rapport à la distance séparant la place de la gare de celle du marché. La prestation de services a, donc, été augmentée mais en supprimant l'arrêt de la place du marché pour la ligne de bus 211 et 212. M. le Syndic conçoit que c'est un confort perdu. Cependant, la ligne 215 va dès aujourd'hui desservir cet arrêt de bus.

**M. Kellenberger** relève que la limite de la zone 70 à 71 est définie d'une telle façon qu'elle ne prend pas en compte les habitants du haut alors que la commune participe aux frais.

**M. le Syndic** répond que Mobilis est souveraine dans la définition de la taille des zones et des tarifs appliqués. Il existe des avantages et des inconvénients. Cependant, la commune cofinance les abonnements de la zone 70. La Municipalité va se pencher sur la possibilité de faire une extension à la zone 71.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. le Président lève la séance à 20h24 et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

Le Président

La Secrétaire

David Rochat

Frankie Deloy Trüb